



## Création d entreprise et apport personnel

-----  
Par JYC

Bonjour,

Une question simple mais j'entend toujours des contradictions, l'apport personnel à apporter au banques, il s'agit d une franchise et la franchise s'occupe de tout mais demande un montant X d'apport personnel.

J'ai pu lire parfois tout et son contraire, j'aimerais que ce soit clair et savoir réellement si oui ou non un pret peut entrer dans cet apport, j'emprunte 10k ou 30k ou bien un pret d honneur à 0%

exemple copier coller = Le Réseau Entreprendre et France Initiative proposent, quant à eux, des prêts d'honneur à taux 0, sans caution et sans garantie. Accordés à titre personnel, ils viennent augmenter le montant de l'apport personnel, afin d'obtenir plus facilement un crédit professionnel.

voilà, qu en est il s il y a des experts ?

Un grand merci d'avance

-----  
Par kang74

Bonjour

J'ai du mal à comprendre votre questionnement ...

Le prêt d'honneur, à 0 %,de par son statut particulier PEUT être considéré comme faisant partie de l'apport personnel par les banques,dans leurs calculs, qui tiendront aussi compte des mensualité de ce prêt dans le calcul de votre solvabilité .

Le prêt d'honneur ne suffit pas à considérer que vous avez un apport personnel

Et un autre prêt n'est pas considéré comme un apport personnel .

Enfin même avec un apport personnel qui peut sembler suffisant, il n'y a pas de droit au prêt : il faut avoir les reins solides pour être franchisé .

Apport personnel = épargne ou fonds disponibles .